

LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

DE 1870 ET L'ALGÉRIE

La candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne amena la France à déclarer la guerre à la Prusse le 19 Juillet 1870. Le désastre de Sedan, la capitulation des villes de Strasbourg, de Metz et de Paris entraînent la défaite de la France. Le traité de Francfort du 10 Mars 1871 consacra la victoire de l'Empire allemand. Quand à la France elle perdait l'Alsace moins Belfort et une partie de la Lorraine.

Bien que les répercussions de la guerre de 1870 n'aient pas eu en Algérie l'ampleur qu'elles ont revêtue en France, le conflit franco-allemand n'a pas manqué d'avoir une certaine influence.

L'idée de l'assimilation de l'Algérie à la France subsiste et se renforce. La colonisation progresse car le territoire civil s'agrandit au détriment du territoire militaire. De nouveaux centres ruraux apparaissent.

En matière postale la guerre de 1870 a eu également d'importantes conséquences :

Il convient d'abord de préciser que pendant la période de guerre il n'y a pas eu de création de nouveaux bureaux de distribution à l'exception toutefois du bureau de BERROUAGHIA du département d'ALGER dont la création est intervenue en Janvier 1871. Aussi la correspondance locale comme celle échangée entre l'Algérie et la France pendant le temps de guerre, ne proviendront que de bureaux dont la date de création est antérieure à la date de déclaration de la guerre.

Par ailleurs, en ce qui concerne la correspondance échangée entre la France et l'Algérie, il faut noter celle en provenance de PARIS qui par suite du siège de la capitale par les armées allemandes, a été confiée aux ballons montés.

Il faut également préciser que pendant la durée des hostilités, les militaires en garnison en Algérie ont bénéficié du régime de la franchise comme les militaires se trouvant en France.

Enfin, les timbres dits du siège de Paris et les timbres dits de l'émission de Bordeaux qui ont été émis pendant la guerre, ont fait leur apparition en Algérie et ont servi à l'affranchissement de la correspondance, soit seuls, soit concurremment avec les timbres Empire lauré et Ceres dentelés émis avant et après la guerre.

LES LETTRES PAR BALLON MONTE

Il y avait vraisemblablement peu de personnes dans Paris assiégé ayant de la famille ou des amis domiciliés en Algérie, si ce n'est des militaires en gar-

nison dans les principales villes algériennes; aussi les lettres par ballon monté à destination de l'Algérie sont rares. Les deux lettres reproduites et décrites ci-après permettent cependant d'avoir un aperçu de cette correspondance exceptionnelle.



Lettre par ballon monté (mention manuscrite) postée à PARIS le 2 Octobre 1870 et adressée à un officier du 4e Chasseur d'Afrique en garnison à MASCARA où elle est parvenue le 22 Octobre 1870.

Bien qu'il n'y ait pas au verso de la lettre le cachet de transit du bureau qui l'a dirigée sur MASCARA, il est vraisemblable compte tenu des dates de départ et d'arrivée, que le pli a voyagé par le ballon : L'ARMAND BARBES.

Le document comporte au recto le cachet à date type 17 avec section de levée du bureau de Paris et l'oblitération étoile muette sur un 20c bleu NAPOLEON III lauré, dentelé, légende EMPIRE FRANCAIS.

Au verso figure le cachet à date type 17 du bureau de MASCARA apposé lors de l'arrivée de la lettre dans cette ville.

Le tarif est celui appliqué aux lettres et journaux transportés par ballon soit 20c pour un document ne devant pas peser plus de 4g.



11 Lettre par ballon monté (mention imprimée) postée à PARIS le 30 Octobre 1870 dont la destination première était BELLE ILE EN MER et qui en définitive, a rejoint son destinataire à CONSTANTINE après un passage à ALGER le 10 Novembre 1870.

12 Son auteur, un jeune officier qui se trouve à PARIS avec les autres assiégés indique qu'il en est à son 42^e jour de siège et écrit notamment : «Tout va bien ici et le pays tout entier ne tardera pas, je l'espère, à être débarrassé de l'étranger. Que notre ciel va être beau quand les nuages qui l'obscurcissent vont avoir disparu... J'ai un si ferme désir de voir rabaisser l'orgueil d'un ennemi qui nous méprise ... J'ai eu le plaisir de dîner deux fois avec le Capitaine Dupaquet et je ne serai pas étonné, il y a bientôt deux semaines que je ne l'ai pas vu, qu'il ait eu l'occasion de brûler la moustache de quelques Prussiens...»

13 Le pli comporte au recto un cachet à date type 17 PARIS CORPS LEGISLATIF et l'oblitération Etoile de PARIS 31 sur un 20c bleu CERES dentelé Emission Siège de Paris.

Au verso se trouvent les cachets suivants :

- Cachet à date type 17 d'arrivée (4 Novembre) du bureau LE PALAIS commune du Morbihan dans l'île de BELLE ILE.

- Cachet à date type 17 de départ (5 Novembre) du bureau LE PALAIS.

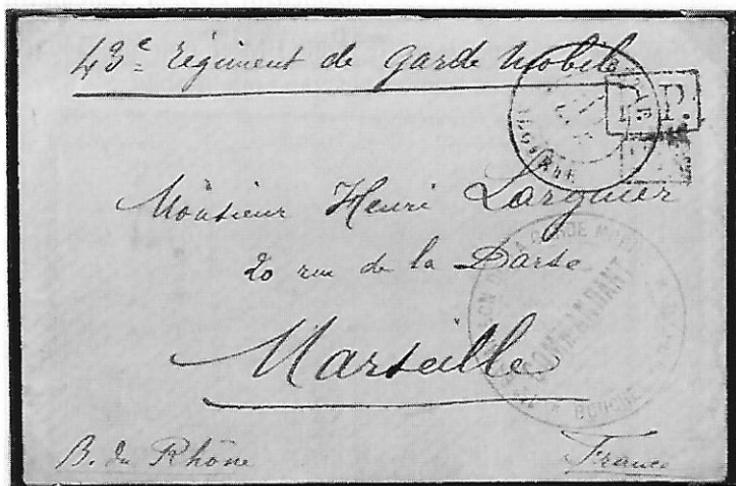
- Cachet à date type 17 du bureau d'ALGER du 10 Novembre 1870.

- Cachet à date type 17 du bureau de CONSTANTINE du 11 Novembre 1870.

14 Compte tenu de la date de départ de PARIS (30 Octobre) et de la date d'arrivée à BELLE ILE EN MER (4 Novembre) le pli a voyagé par le ballon : LE FULTON.

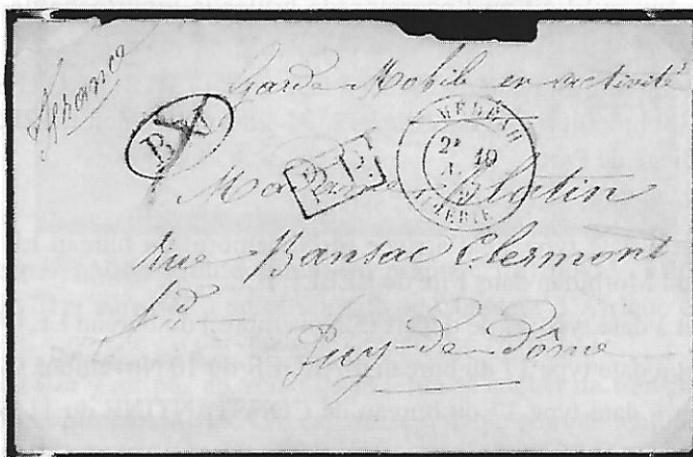
15 Tarif en vigueur pour les lettres et journaux transportés par ballon soit 20c pour un document dont le poids n'est pas supérieur à 4g.

LES LETTRES EN FRANCHISE



Lettres du 19 Octobre 1870 à destination de Marseille envoyée de Setif en franchise par un garde mobile appartenant au 43e Régiment de la Garde Mobile comme l'indique la mention manuscrite figurant au recto. On relève également sur ce pli le cachet à date type 17 du bureau de Setif ainsi que la griffe PP en noir pour indiquer que le port est considéré comme payé par l'expéditeur, celui-ci bénéficiant du régime de la franchise en vigueur pendant la guerre de 1870.

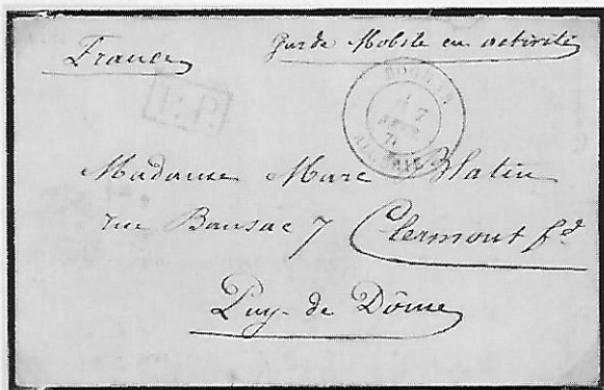
En dessous du cachet et de la griffe figure le cachet rond de couleur verte du Commandant du 1er Bataillon de la Garde Mobile des Bouches du Rhône apposé par le vaguemestre de l'unité militaire basée à Setif pour apporter la preuve que l'expéditeur est en droit d'utiliser la franchise.



Lettre du 19 Novembre 1870 à destination de CLERMONT-FERRAND envoyée de MEDEAH en franchise par un garde mobile en activité comme le précise la mention manuscrite figurant au recto.

Le pli comporte le cachet à date type 17 du bureau de MEDEAH ainsi que la griffe PP en noir pour indiquer que le port considéré comme payé par l'expéditeur qui bénéficie de la franchise, ne doit pas être acquitté par le destinataire.

Figure également au recto la griffe ovale BM en noir apposée par erreur et annulée, la lettre n'ayant pas transité par une boîte mobile.



Letter du 6 Février 1871 à destination de CLERMONT-FERRAND envoyée en franchise de BOGHAR poste militaire important, par un garde mobile en activité et en garnison à BOGHAR.

Le pli est revêtu du cachet à date type 17 de BOGHAR bureau de recette depuis 1861, et de la griffe PP en rouge pour indiquer que le port considéré comme payé par l'expéditeur qui bénéficie de la franchise, ne doit pas être acquitté par le destinataire.

LETTRES AVEC TIMBRES EMIS PENDANT LA GUERRE DE 1870



Lettre du 17 Mars 1871 pour CONSTANTINE avec indicatif (lettre A dans un cercle) de la boîte rurale du HAMMA petite localité à proximité de BIZOT bureau de distribution situé dans la circonscription postale de CONSTANTINE.

Au recto du pli figurent le cachet à date type 24 du bureau de BIZOT et l'oblitération gros chiffres : 5124 pour BIZOT sur un 10c bistre jaune CERES non dentelé Gouvernement provisoire, Emission de Bordeaux.

Application du tarif du 1er Janvier 1863 soit 10c pour les lettres simples de 10g affranchies, nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.



Lettre du 14 Juin 1871 en provenance d'ORAN à destination de LIZY SUR OURCQ (Seine et Marne).

Cachet à date type 17 du bureau d'ORAN et oblitération gros chiffres : 5051 pour ORAN, sur un 20c bleu CERES non dentelé Gouvernement provisoire, Emission de Bordeaux.

Application du tarif du 1er Janvier 1862 soit 20c pour la lettre simple de 10g affranchie, de bureau à bureau.



Lettre du 2 Août 1871 pour ALGER en provenance de BOGHARI étape et marché du Sud sur la route de LAGHOUAT. Avant 1861 il avait été créé à BOGHARI un bureau de télégraphe. Celui-ci fut supprimé le 1er Août 1861 puis rétabli en 1870. En Juin 1873 la localité fut dotée d'un bureau de distribution mais BOGHARI avait devancé l'autorisation de recevoir des correspondances postales. Le pli ci-dessus en est l'illustration. Il est daté du 2 Août 1871 et comporte, frappée sur un 20c bleu CERES non dentelé Gouvernement provisoire Emission de Bordeaux, la griffe en bleu de BOGHARI couleur normale des oblitérations télégraphiques. Sur le timbre figure également l'oblitération gros chiffres : 5043 du bureau de MEDEAH, que complète au recto du pli le cachet à date type 17 de MEDEAH.

Application du tarif du 1er Janvier 1862 soit 20c pour la lettre simple de 10g de bureau à bureau, affranchie.



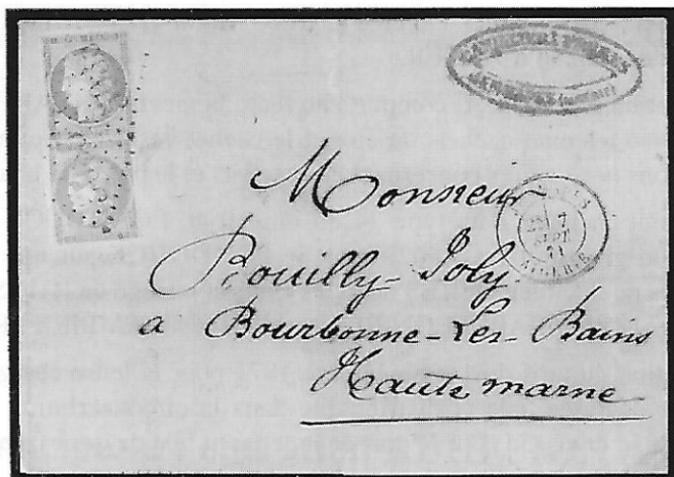
Lettre du 12 Août 1871 en provenance d'ORAN à destination de MARSEILLE.

Elle est revêtue du cachet à date type 17 du bureau d'ORAN et de l'oblitération gros chiffres : 5051 pour ORAN sur une bande de 4 timbres 5c vert jaune CERES non dentelés - Gouvernement provisoire - Emission de Bordeaux Report 2.

Application du tarif du 1er Janvier 1862 soit 20c pour la lettre simple de 10g de bureau à bureau, affranchie.



Lettre du 5 Septembre 1871 en provenance de BLIDAH à destination de CHATEAUROUX. Elle comporte le cachet à date type 17 du bureau de BLIDAH ainsi que l'oblitération gros chiffres : 5013 pour BLIDAH sur trois timbres d'émissions différentes : 1c bronze NAPOLEON III lauré, 4c gris CERES non dentelé Gouvernement provisoire Emission de Bordeaux, 20c bleu CERES dentelé Emission siège de PARIS. Application du tarif du 1er Septembre 1871 soit 25c pour la lettre simple de 10g de bureau à bureau, affranchie.



Lettre du 7 Septembre 1871 en provenance de JEMMAPES à destination de BOURBONNE LES BAINS (département de la Haute Marne).

Figurent sur ce pli le cachet à date type 17 du bureau de JEMMAPES et l'oblitération gros chiffres :5035 pour JEMMAPES sur un 20c bleu CERES dentelé Emission siège de PARIS et sur un 5c vert CERES non dentelé Gouvernement provisoire Emission de Bordeaux.

Application du tarif du 1er Septembre 1871 soit 25c pour la lettre simple de bureau à bureau, affranchie.



Lettre du 14 Octobre 1871 pour ALGER en provenance du FONDOUCK . Ce bureau de distribution a été créé en 1860, il fait partie de la circonscription postale du bureau d'ALGER.

Le pli est un pli chargé, il comporte au recto la mention CHARGE en rouge et au verso les cinq cachets de cire et le cachet descriptif donnant toutes les indications nécessaires concernant ces cachets et le poids de la lettre.

Egalement cachet à date type 24 du bureau du FONDOUCK ainsi que l'oblitération gros chiffres : 5029 pour le FONDOUCK sur une bande de trois timbres de 20c bleu CERES dentelés Emission siège de PARIS et sur un 5c vert pâle sur bleu NAPOLEON III dentelé, légende EMPIRE FRANC.

Application du tarif du 1er Septembre 1871 pour la lettre chargée de 10g sans valeur déclarée, née et distribuable dans la circonscription du même bureau soit 65c dont 15c pour le port de la lettre et 50c de droit fixe.

L'exposé ci-dessus est extrait d'un ensemble qui retrace, documents à l'appui, l'histoire postale de l'Algérie des origines à 1876.

Comme beaucoup d'études traitant de l'histoire postale, il comporte des lacunes; l'auteur en est parfaitement conscient. Il souhaite seulement que les documents présentés ainsi que les commentaires qui les accompagnent, permettent d'éclairer quelque peu un épisode de l'histoire postale de l'Algérie.

J. SAUVAGE